

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi cinq septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 22.08.2024).

Présents : DRICOURT Alain, LESUEUR Michel, MICHAUD Delphine, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, PERELLO Myriam, ANDRÉ Sabine, BATTAGLIA Martin, PINET Dominique

Absents excusés : LAMIDEL Mathias, LAMZOUZI Mariam, ZERDEB Anissa

Absente : PEIROUX Nicole

Secrétaire de séance : PINET Dominique

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame PINET Dominique comme secrétaire de séance.

VENTE À LA COMMUNE DE BÉTHISY-SAINT-PIERRE PARCELLE A 249 (10 911 m2)

Monsieur le Maire fait part que la commune de Béthisy-Saint-Pierre monte un dossier de subvention pour la réalisation de travaux importants (nouveau gazon). La commune de Béthisy-Saint-Pierre ne peut entreprendre ces travaux tant qu'elle n'est pas propriétaire de la totalité des parcelles.

La commune de Béthisy-Saint-Martin possède 1 parcelle section A 249 pour 10 911 m2

Monsieur le Maire propose que la commune de Béthisy-Saint-Martin vende cette parcelle au prix de 1,50 € le mètre carré

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle suivante à la commune de Béthisy-Saint-Pierre :

- Section A n° 249 (10 911 m2 x 1.50 €) total 16 366,50 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente, ainsi que la convention d'occupation temporaire et d'autorisation des travaux.

Cette délibération annule et remplace celle prise lors de la séance du 18 janvier 2024

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE/ÉCLAIRAGE LED, RUES DE CRÉPY ET GEORGES CLEMENCEAU

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'appel à projets concernant les « fonds d'appui aux projets structurants » pour l'année 2024 auprès du Conseil Régional Hauts de France, la commune peut proposer un dossier de demande de subvention qui pourrait être d'une aide à hauteur de 80%. Monsieur le Maire propose qu'un dossier soit présenté pour le changement des lanternes EP existantes par des lanternes LED avec réduction de puissance de moitié la nuit, pour les rues de Crépy et Georges Clemenceau.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De réaliser le projet de changement des lanternes EP existantes par des lanternes LED avec réduction de puissance de moitié la nuit pour les rues de Crépy et Georges Clemenceau, pour un montant estimatif H.T. de 25 880, 58 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional des Hauts de France, pour un montant total I.T. de 20 704, 46 €.
- De préciser que les investissements n'interviendront que lorsque le dossier de demande de subvention sera accepté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet investissement

La commune autofinancera la différence.

ADHÉSION AU SMOTHD POUR SOLUTION OUTIL NUMÉRIQUE ÉCOLE (ONE)

Monsieur le Maire fait part que le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit vient de se voir porter pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires les compétences ENT (Environnement Numérique de Travail).

Afin que les usagers (parents, élèves et enseignants et la commune) puissent bénéficier de ce service, la commune doit signer une convention avec le SMOTHD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion avec le SMOTHD pour la continuité de l'ENT et de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le SMOTHD.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DU CANTON DE CRÉPY-EN-VALOIS

Monsieur le Maire signale de la participation de 15,00 €, par adjoint et le Maire à l'Amicale des Maires du canton de Crépy-en-Valois afin de faire des actions groupées concernant les communes de ce canton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'allouer la subvention à l'Amicale des Maires du canton de Crépy-en-Valois pour un montant de 75,00 €

QUESTION ÉCRITE

De Monsieur Claude BOUCHARD

« En circulant sur la chaussée Brunehaut (près du terrain de bicross), je me suis trouvé face à face avec un engin agricole conduit par Monsieur HAZARD Guillaume de Béthisy-Saint-Pierre, (qui n'a pas daigné bouger), j'ai dû me ranger contre le grillage ».

Monsieur le Maire indique qu'à la prochaine réunion de conseil municipal une délibération sera prise en vue de respecter la largeur des voies communales.

Monsieur Philippe COMMÈRE signale qu'à une réunion de conseil municipal il y a quelques temps, il avait évoqué cette problématique.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Michel LESUEUR fait part de remarques de plusieurs administrés concernant le changement d'horaires de l'éclairage public. Le conseil municipal décide de rétablir les anciens horaires à savoir extinction de 23 heures à 05 heures.

Monsieur Michel LESUEUR indique la venue de 8 étudiants de l'U.T.C. qui ont effectué leur journée citoyenne en reprofilant la sente de Boutière, située derrière le Lotissement la Montagne.

Madame Sabine ANDRÉ demande si la mairie a reçu un mail concernant la mise en place d'un passage piétons pendant les travaux de la SNCF au passage à niveau 38. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour aucun mail n'est parvenu en mairie.